

Les perspectives d'appropriation de la gestion des pêcheries par les pays côtiers en développement au travers de la coopération multilatérale

Symposium pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes

COMHAFAT 3 et 4 mars 2021



Situation actuelle

- ▶ La zone COMHAFAT : ≈ 5 millions de tonnes de captures annuelles (hors thonidés) dont 71% de petits pélagiques et 23% de poissons démersaux. Chiffre d'affaires annuel estimé de 6 milliards USD
- ▶ La plupart de stocks de petits pélagiques sont partagés entre plusieurs pays (3 à 5 généralement), La moitié des stocks de démersaux entre au moins deux pays d'après les hypothèses du COPACE
- ▶ Captures de petits pélagiques ou de démersaux négligeables en haute mer: la quasi-totalité des captures sont obtenues dans les zones sous juridiction des États côtiers
- ▶ 41% des stocks évalués sont en état de surexploitation, 36% pleinement exploités et 23% non pleinement exploités
- ▶ Pas d'avis scientifique disponible pour 40% des stocks dans la zone COMHAFAT

Cadre de coopération multilatéral

- ▶ Des Organisations Régionales de coopération (CSRP, CPCO, COREP et FAO-COPACE), des organisations d'intégration économique (CEDEAO, UEMOA et CEEAC) et l'Union Africaine partageant le même objectif de promotion de la durabilité des pêcheries et de lutte contre la pêche INN
- ▶ Rôle de la FAO-COPACE mais limité à la fourniture importante d'avis scientifiques et de recommandations de gestion non-contraignantes pour différents stocks dans la zone COMHAFAT
- ▶ **Mais pour le moment, aucune Organisation Régionale de Gestion des Pêcheries (ORGP) avec un mandat de gestion pour les stocks petits pélagiques et/ou de démersaux et le pouvoir d'adopter des résolutions contraignantes** (ORGPs pour les thonidés dans les ZEE et la haute mer de l'Atlantique ; et les stocks démersaux de haute mer dans l'Atlantique Sud)
- ▶ Considérations de création d'une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) : étude en cours pour le COPACE, étude par la COMHAFAT et vision à long terme pour la CSRP ...

Conséquences pour les États côtiers

- ▶ Menaces avérées pour la durabilité de l'exploitation des ressources partagées disponibles dans leurs eaux avec des impacts socioéconomiques sur les activités de pêche et de transformation des communautés côtières
- ▶ Absence d'une plate-forme de coopération permettant l'adoption de mesures de gestion contraignantes
- ▶ Rapports de force en faveur des flottes de pêche lointaines pour l'accès aux ressources partagées, au détriment des filières locales, souvent artisanales. Divergences dans l'appréciation des priorités : court terme pour certaines flottes de pêche lointaines / long terme pour les États côtiers.

Les voies d'appropriation

- ▶ La création d'une ORGP ayant un mandat de conservation et de gestion des stocks partagés de petits pélagiques et de démersaux suivant des modalités juridiques et techniques alignées sur celles recommandées dans l'étude réalisée pour la COMHAFAT
- ▶ Pleine appropriation par les États côtiers du fait de leurs droits exclusifs sur les ressources partagées présentes uniquement dans les ZEE
- ▶ En parallèle : renforcement de l'implication des États côtiers dans le suivi et le contrôle des pêcheries par la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs embarqués et d'un programme régional d'inspection au port

Suggestions de lecture

Étude sur la création d'une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (2019)

▶ https://www.comhafat.org/fr/files/publications/doc_publication_0121.pdf

Étude visant à identifier les différentes options pour l'appui d'un meilleur fonctionnement du COPACE (2020)

▶ <http://www.fao.org/3/ca9297b/CA9297B.pdf>

Étude pour la mise en place d'un programme régional harmonisé d'inspection portuaire (2018)

▶ https://www.comhafat.org/fr/files/publications/doc_publication_0133.pdf

Étude sur la mise en place d'un programme régional d'observateurs embarqués (2016)

▶ https://www.comhafat.org/fr/files/publications/doc_publication_062.pdf

Merci de votre attention

Symposium pour une participation active à la gestion internationale des
espèces marines vivantes

COMHAFAT 3 et 4 mars 2021